Mais, du fait de sa plus grande noblesse, la nature humaine *peut* être conduite à une fin plus haute, au moins avec le secours de la grâce, — fin à laquelle les natures inférieures ne peuvent absolument pas parvenir [...] » (1-2, *qu.* 109, *art.* 5, 3*a*, 3*m*).

« La fin à laquelle les créatures sont ordonnées est double. L'une excède la proportion et faculté de la nature créée, et c'est la vie éternelle consistant en la vision béatifique, fin qui est au-dessus de la nature de *toute créature*. L'autre fin est proportionnée à la nature, et c'est elle que la créature peut atteindre par les forces de sa nature... » *(Iª pars, qu.* 23, *art.* 1, *c.*[1]).

Cette doctrine vaut donc aussi pour les anges[2].

Saint Thomas illustre très clairement sa thèse à propos des hiérarchies angéliques. L'ordre des anges est-il fondé sur leur nature ou sur leur degré de grâce? Voici sa réponse : « L'ordre se prend en fonction de la fin [...] Or la fin des anges peut être envisagée à un double point de vue. D'une part, sur le plan naturel, pour autant que les anges connaissent et aiment Dieu d'une manière naturelle. Et, de ce point de vue, les ordres des anges sont fondés sur les dons naturels. — D'autre part la fin des anges peut être envisagée d'un point de vue qui dépasse leur faculté naturelle, et leur fin est alors la vision de l'essence divine et la jouissance immuable de la bonté divine. Ils ne peuvent parvenir *à cette fin* que par la grâce. Et du point de vue de cette fin, les ordres angéliques se distinguent au total en fonction des dons de la grâce, mais de manière dispositive en fonction des dons naturels, car la grâce, chez les anges, est proportionnée à la capacité de leur nature, ce qui n'a pas lieu chez les hommes[3]... » (*Iª pars, qu.* 108, *art.* 4).

Le *De Veritate* le dit très clairement encore : « Il y a pour l'homme *un double bien ultime* qui meuve par lui-même la volonté comme une fin dernière. L'un est proportionné à la nature humaine, et, pour l'obtenir, les forces naturelles suffisent ; c'est la félicité dont les philosophes ont parlé, félicité de type contemplatif ou actif [...] L'autre bien dépasse toute proportion de la nature humaine, les forces de la nature ne suffisent pas à l'obtenir, ni même à le penser ou à le désirer ; *il n'est promis à l'homme que par la seule libéralité divine* [...]» (*De Veritate, qu.* 14, *art.* 2).

Nous sommes d'ores et déjà fondés à le conclure : il y a une béatitude surnaturelle et une félicité naturelle ultimes, possibles pour l'esprit créé. Seule la béatitude surnaturelle est absolument dernière, exhaustive ; la félicité naturelle est, en comparaison, infiniment déficiente. La félicité naturelle (ou connaturelle à la créature spirituelle) est exigible en *justice;* la destinée sur-

1. « Aimer Dieu par-dessus tout est connaturel à l'homme et même à toute créature [...] Dans l'état de nature intègre, l'homme n'avait pas besoin d'un don de grâce surajouté aux biens naturels pour aimer Dieu par-dessus tout d'un amour *naturel*, bien qu'il eût besoin d'un secours de Dieu le mouvant à cet amour. » *(Iª-IIª, qu.* 109, *art.* 3, *c)*.

2. Saint Thomas est ici dans le traité des attributs divins et parle de *la créature* en général.

3. Pour saint Thomas les anges ont reçu d'autant plus de grâce sanctifiante qu'ils étaient plus élevés dans la hiérarchie des esprits purs, — tandis que, par contre, un homme naturellement plus doué qu'un autre peut être appelé à une vocation surnaturelle moins éclatante que cet autre. Ce sont surtout des dispositions *organiques* qui commandent pratiquement le jeu plus ou moins bon de l'esprit humain, et il ne convient pas que la grâce soit proportionnée, même indirectement, à la qualité de la matière. — D'où cette appréciation différente, pour l'ange et pour l'homme, des rapports concrets de la valeur intellectuelle et du coefficient de grâce.